

# ÇA VA MARCHER EN ESTRIE!

Juillet 2010  
Volume 1, numéro 1



## Marche mondiale 101

La Marche mondiale des femmes prend ses racines dans la marche « Du pain et des roses » de 1995, organisée par la *Coalition nationale des femmes contre la pauvreté*, coordonnée par la Fédération des Femmes du Québec (FFQ). Pendant dix jours, du 26 mai au 4 juin, 850 femmes ont marché 200 km vers le Parlement à Québec pour faire reculer la pauvreté des femmes. Le 4 juin, 15 000 personnes ont accueilli les marcheuses. Inspirée par la réussite de cette formidable mobilisation, la FFQ a lancé l'idée d'une marche mondiale des femmes lors du Forum mondial des ONG, forum parallèle de la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale de l'ONU se tenant à Beijing en Chine en 1995. Cinq ans plus tard, la Marche mondiale des femmes mobilisait 6000 groupes, de mars à octobre 2000, dans 161 pays et territoires!

Depuis 2001, ce n'est plus le Québec qui coordonne la Marche mondiale des femmes. Un Comité international assure désormais les suivis et coordonne les actions mondiales. Il est composé de représentantes élues lors des rencontres internationales en provenance des différentes régions du monde. Cette année, quatre champs d'action ont été déterminés internationalement. Nous en avons ajouté un au Québec, en collaboration avec *Femmes autochtones du Québec*. Pour chacun des champs d'action, les pays choisissent eux-mêmes leurs revendications. Ici, la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes, suite à une large consultation, a choisi des revendications à acheminer aux deux paliers gouvernementaux.

### Dans ce numéro :

Qu'est-ce que la MMF ?	1
Travail des femmes : autonomie économique des femmes	2
Bien commun et accès aux ressources	3
Violence envers les femmes comme outil de contrôle du corps des femmes	4
Paix et démilitarisation	5
Droits des femmes autochtones	6
Activités des MRC	7
Pour nous joindre	8

## MMF en Estrie

La marche mondiale des femmes se déroulera cette année du 12 au 17 octobre. Des activités sont organisées pour chacune de ces journées où les personnes sont invitées à participer ; chaque journée est reliée à un champ d'action. Afin d'avoir une forte mobilisation, la première journée, le 12 octobre, toutes les MRC du Québec sont invitées à organiser des activités. En Estrie, nous avons répondu à l'appel! Nous avons déjà eu un aperçu de la mobilisation lors du lancement de la Marche mondiale, tenu le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des femmes où plus de 1 000 personnes en Estrie, majoritairement des femmes, ont participé à ces activités.

Tous les textes de ce bulletin sont des extraits du document « Actions 2010 : cahier des revendications » publié par la Coordination du Québec pour la Marche Mondiale en avril 2010. Pour le document complet : [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca)

## Travail des femmes : Autonomie économique des femmes

**Avec la marche de 2010, nous voulons agir pour faire reculer la pauvreté visant les plus pauvres de notre société.**

Nous souhaitons améliorer les conditions de vie des plus exclues de notre société en ayant accès à des conditions de vie décentes de même qu'en améliorant les conditions salariales des travailleuses par l'accès à un travail décent. Tout un défi, particulièrement dans le contexte actuel où les gouvernements réfèrent à des valeurs néolibérales. C'est pourquoi nous agissons sur les problèmes les plus urgents!

La pauvreté des femmes et leur manque d'autonomie économique découlent de choix politiques et économiques que nous effectuons chaque jour en tant que société. La fin de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité, mais bien une question de droits des femmes et de droits humains.

Les femmes disposent, en moyenne, de 30 % de revenus de moins que les hommes, et ce, dans toutes les catégories d'âge. Elles sont plus nombreuses à

*« Pour des emplois équivalents et à temps plein, à compétence égale, les femmes touchent 70% du salaire des hommes ».*

<sup>1</sup> Le seuil de faible revenu avant impôt pour une personne seule était de 22,171 \$, en 2008.

occuper des emplois précaires, non syndiqués et sans fonds de pension et se retrouvent ainsi plus pauvres une fois arrivées à la retraite, n'ayant pas contribué autant aux régimes de protection sociale comme la Régie des rentes du Québec. De plus, les femmes immigrantes, racisées et celles vivant avec un handicap sont aussi particulièrement touchées par les problèmes de pauvreté. Cette pauvreté spécifique prend également racine dans des choix politiques et sociaux comme la non-reconnaissance des diplômes et des compétences ou encore le refus d'adapter les milieux de travail pour permettre aux femmes handicapées de mettre leurs talents au service de la société.

En 2010, pour que le revenu annuel d'une personne qui travaille 40 heures par semaine soit équivalent au seuil de faible revenu avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule, le salaire minimum devrait être fixé à 10,69 \$ l'heure.<sup>1</sup>

Malgré les deux hausses successives du salaire minimum (de 0,50 \$ l'heure en 2008 et en 2009) et l'augmentation de 50 ¢ annoncée pour le 1<sup>er</sup> mai 2010, les personnes rémunérées au taux du salaire minimum, même en travaillant 40 heures par semaine, n'arrivent toujours pas à se sortir de la pauvreté. À 9,50 \$ l'heure pour 40 heures, le salaire annuel est 19 760 \$, soit 11 % en deçà du seuil de faible revenu pour une personne seule avant impôt.

### Nous revendiquons :

♀ Une augmentation du salaire minimum afin que les personnes rémunérées au salaire minimum qui travaillent 40 heures par semaine aient un revenu annuel équivalent au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule. (Pour 2010, le salaire minimum devrait être fixé à 10,69 \$ l'heure.)

♀ L'abolition des catégories à l'aide sociale (« apte et inapte à l'emploi »), pour lutter contre les préjugés pour garantir à toute personne un revenu minimal qui assure la couverture des besoins vitaux dans le respect de sa dignité. Ce montant devra faire l'objet d'une indexation annuelle automatique.

## Bien commun et accès aux ressources

La liste des mesures antisociales n'en finit plus de s'allonger : augmentation des tarifs d'électricité – un des services publics qui hausse le plus souvent ses tarifs; hausse des tarifs en transport en commun; hausse des cotisations à l'assurance médicaments — d'autres hausses de tarifs sont à craindre; dégel des frais de scolarité; restrictions dans l'accès aux services d'aide juridique; pénurie persistante de logements à bas loyers; etc.

On privilégie les partenariats public-privé (PPP). Avec la formule des fonds publics/privés, le gouvernement a tendance à abdiquer son pouvoir de décideur et de régulateur des politiques sociales au profit de riches mécènes, ce qui soulève de sérieuses questions sur la démocratie. Bref, les stratégies de privatisation ne cessent de se multiplier et de dévoiler leurs multiples facettes. Nos services publics se dégradent; leur accessibilité, leur gratuité et leur qualité sont constamment menacées. Ce virage accéléré vers la droite a aussi pour conséquence la précarisation et la détérioration des conditions de travail, particulièrement pour les femmes.

Les politiques de privatisation conduisent inévitablement à un déséquilibre dans le partage des richesses. Elles touchent durement les personnes les plus pauvres de la société. Or, les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, elles ont des salaires plus bas, elles ont moins accès à l'emploi et à la syndicalisation, elles ont moins de sources de revenus.

Lorsqu'elles travaillent, leur salaire est plus bas que celui des hommes et elles sont



surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel. Soulignons que parmi les groupes défavorisés, il y a des « plus défavorisées ». Les femmes autochtones se retrouvent trop souvent dans un état de pauvreté abjecte. Les femmes immigrantes ou racisées sont particulièrement susceptibles de vivre des situations de pauvreté étant discriminées sur le marché du travail. Les femmes handicapées se heurtent, elles aussi, à de nombreux obstacles pour trouver un emploi. Les femmes âgées et les femmes seules sont les citoyennes les plus touchées par la pauvreté.

Il est faux de prétendre rééquilibrer le budget du Québec en imposant des tarifs ou des tickets modérateurs aux usagères et usagers du système de santé. Les dispositions de la loi canadienne sur la santé découragent la surfacturation et les frais modérateurs pour les services de santé assurés dans une province ou un territoire (articles 18 à 21). S'il est établi qu'une province ou un territoire permette la surfacturation ou les frais modérateurs, une retenue pourrait être faite, en vertu de la loi, à même le transfert fédéral en espèces à cette province ou à ce territoire. L'instauration d'un ticket modérateur aurait donc l'effet pervers de réduire les fonds versés par le gouvernement fédéral et ne contribuerait pas à rééquilibrer le budget.

### Nous revendiquons :

♀ La fin de la privatisation des services publics et du bien commun (santé, éducation, eau, énergie éolienne) et nous nous opposons à toute augmentation des tarifs de ces services.

## Violence envers les femmes comme outil de contrôle du corps des femmes

**Les médias, l'école et les modèles parentaux contribuent tous à la socialisation des jeunes en matière de sexualité. En quête d'identité, les jeunes filles et les jeunes garçons subissent une pression énorme à se conformer aux styles et aux attitudes qui les entourent.**

Depuis l'abandon des cours spécifiques d'éducation à la sexualité, l'éducation à la sexualité à laquelle nos jeunes ont accès est d'abord et avant tout celle contenue dans les médias, sur Internet et dans les magazines. On constate de plus en plus la sexualisation de notre espace public. Les médias, les moyens de communication dont Internet, les publicités, les télé-réalités banalisent la sexualité et proposent des contenus sexistes.

La pornographie devient une référence en matière de publicité et de mode. Elle définit des modèles de relations entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. Évidemment, ce sont les femmes qui sont principalement ciblées, mais les hommes n'y échappent pas non plus.

Ces publicités renforcent les stéréotypes contre lesquels nous nous battons depuis des lunes, stéréotypes qui alimentent les inégalités entre les femmes et les hommes. Elles nourrissent le mépris, condition propice à la violence envers les femmes, c'est pourquoi ce genre de publicité est inacceptable.

Le mouvement des femmes constate une augmentation des menaces au droit à l'avortement avec la présence du gouvernement conservateur à Ottawa, la montée de la droite religieuse et politique au Canada (qui a des ramifications actives au Québec), et l'émergence dans les médias québécois d'un certain discours nataliste culpabilisant les femmes qui ont recours à l'avortement. Les droits reproductifs des femmes et le libre choix en matière d'avortement ne peuvent plus être tenus pour acquis. Depuis le jugement Morgentaler de 1988, qui a décriminalisé l'avortement au Canada et reconnu le droit fondamental au libre choix, aucune loi n'est venue restreindre le droit à l'avortement, mais on assiste à des tentatives répétées de déposer des projets de loi provenant de députés anti-choix.

### Nous revendiquons :

♀ **Que le gouvernement du Québec** mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes, en commençant par :

- ♀ légiférer en matière de pratique publicitaire ;
- ♀ mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires et non sexistes.



♀ **Que le gouvernement du Canada** garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

## Paix et démilitarisation

La militarisation, c'est bien sûr l'augmentation vertigineuse des budgets militaires, l'implantation et la consolidation de bases militaires, l'occupation plus grande et plus visible de l'espace public par la chose militaire, la propagande insidieuse faite autour des forces armées et l'intensification de leur recrutement, mais c'est aussi — et c'est fondamental — un renforcement des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

La culture militaire amène une survalorisation d'une masculinité stéréotypée et réductrice, la normalisation de la violence pour régler les conflits, la banalisation des violences envers les femmes et la dévalorisation d'autres cultures et personnes racisées. Cette culture de la violence, avalisée par l'État, se transmet à l'ensemble de la société.

Le plus insidieux est que l'armée canadienne embrigade les jeunes dès l'âge de 12 ans, grâce aux corps de cadets. Lors des entraînements qui ont habituellement lieu de façon hebdomadaire dans des locaux empruntés aux écoles, les jeunes cadets portent l'uniforme militaire et côtoient des instructeurs formés par l'armée. Ils sont ainsi familiarisés à la hiérarchie militaire et à l'obéissance au doigt et à l'œil, en plus d'être exposés à une gamme d'outils de guerre.

*« La plus grande campagne de recrutement de l'armée canadienne depuis la Deuxième Guerre mondiale est en cours. »*



Nous pensons que l'État devrait plutôt se charger d'offrir à tous les jeunes des alternatives d'implication dans la communauté, des activités de loisirs ou autres. Ainsi, les jeunes pourront plutôt acquérir des valeurs de solidarité et d'entraide tout en développant de nouvelles compétences.

Du côté des cégeps et universités, les recruteurs profitent de l'état de précarité croissant des étudiantes et des étudiants pour les inciter à s'enrôler en échange d'études subventionnées.

L'armée leur présente l'enrôlement comme étant le moyen par excellence d'éviter de couler sous les dettes dans un contexte d'augmentation des frais de scolarité. Naturellement, les recruteurs ne disent pas qu'une fraction du budget militaire pourrait être utilisée pour régler de nombreux problèmes sociaux en plus de pallier le sous-financement chronique du système d'éducation. Devrait-on avoir à s'engager dans l'armée pour pouvoir avoir accès à l'éducation?

### Nous revendiquons :

- ♀ **Que le gouvernement du Québec** interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.
- ♀ **Que le gouvernement du Canada** retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

## Droits des femmes autochtones

**Les peuples autochtones sont parmi les communautés les plus vulnérables et les plus pauvres de la société, non pas seulement au Canada, mais partout dans le monde.**

Un racisme profondément enraciné, des lois discriminatoires et une longue histoire de marginalisation et de dépossession ont privé les peuples autochtones de leur propre choix de vie et dépouillé les communautés des terres et ressources sans lesquelles leur économie ne peut être viable ni leur mode de vie assuré.

À cet égard, nous souhaitons rappeler le fait que les peuples autochtones au Canada sont toujours sous tutelle de la *Loi sur les Indiens* qui comporte encore aujourd'hui des clauses discriminatoires envers les femmes autochtones (voir l'affaire *Mclvor v. Canada* où la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a statué en avril 2009 que la *Loi sur les Indiens* était discriminatoire à l'égard des femmes en ce qui a trait à l'inscription des « Indiens »).

L'appui international éloquent à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, **fruit de vingt ans de travaux réalisés par les peuples autochtones et le système des Nations Unies** (adoptée le 13 septembre 2007 par 143 pays au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies) est un pas en avant important pour contrer la discrimination et le racisme qui sont très répandus et qui menacent la survie et le bien-être de plus de 300 millions d'autochtones du monde entier.

Le processus menant à l'adoption de la Déclaration à l'Assemblée générale de l'ONU affirme clairement que les peuples autochtones ne peuvent être privés arbitrairement du droit à l'autodétermination, reconnu en droit international comme un droit universel de tous les peuples. La Déclaration affirme également divers droits tant collectifs qu'individuels concernant notamment les terres, territoires et ressources, qui sont essentiels à l'identité culturelle des peuples autochtones et l'exercice de leurs droits fondamentaux de la personne. Plus particulièrement en ce qui a trait aux femmes autochtones et leur famille, la Déclaration affirme le droit à l'égalité et à la non-discrimination et demande aux États d'instaurer des mesures pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes formes de violence. La Déclaration est donc particulièrement importante à cet égard en établissant des standards minimums de respect des droits collectifs et libertés individuelles des peuples autochtones, et plus particulièrement des femmes et enfants autochtones étant principalement touchés par les questions de violence familiale. La Déclaration ne crée pas de nouveaux droits.

Malheureusement, pour les peuples autochtones d'ici, la victoire que représente l'adoption de cet important texte est viciée par l'attitude du Canada qui refuse toujours de ratifier la Déclaration (le Canada est l'un des 4 pays ayant voté contre la Déclaration), ce qui nuit à la réputation du Canada à l'échelle internationale en tant que chef de file des droits de la personne et des droits des peuples autochtones.

### Nous revendiquons :

- ♀ **Que le Canada** signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

## Journée des actions locales : 12 octobre

### Activités des MRC

Les détails des activités seront dans le prochain bulletin. D'ici là, l'invitation est lancée pour les personnes qui désirent s'impliquer dans les comités locaux et/ou s'inscrire pour participer aux événements qui auront lieu le mardi 12 octobre, journée des actions locales.

#### COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE CHAQUE MRC

♀ MRC Val-St-François	Centre des femmes du Val-St-François (819) 845-7937 - cfvsf@bellnet.ca
♀ MRC Haut-St-François	Centre des femmes La Passerelle (819) 877-3423 - passerel@abacom.com
♀ MRC des Sources	Manon Vaillancourt (819) 820-1081 - sdwotton@gmail.com
♀ MRC du Granit	Centre des femmes de la MRC du Granit (819) 583-4575 - cfemmes@axion.ca
♀ MRC de Coaticook	Séjour La Bonne Œuvre 819-835-9272 - sbo@axion.ca
♀ Sherbrooke	Centre des femmes La Parolière (819) 569-0140 - mmf.sherbrooke@gmail.com
♀ MRC Memphrémagog	Centre des femmes Memphrémagog (819) 868-0302 - info@centredesfemmesmemphremagog.com

Pour réserver votre place pour le transport jusqu'au grand rassemblement national de Rimouski, communiquez avec ConcertAction Femmes Estrie **avant la mi-août** : 819-563-1987. Pour les étudiantes, étudiants et membre du personnel du Cégep de Sherbrooke, communiquez avec l'AÉCS : [stagiaire@aecs.info](mailto:stagiaire@aecs.info)

Le départ des autobus se fera le samedi matin 17 octobre et le retour est prévu en fin de journée le dimanche 18 octobre. L'horaire des journées sera déterminé sous peu.

**POUR NOUS JOINDRE :****CONCERTACTION  
FEMMES ESTRIE**

187, rue Laurier, bureau 301  
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

**Téléphone :**  
819-563-1987

**Télécopie :**  
819-563-0244

**Adresse de messagerie :**  
info@femmesenestrie.qc.ca

**Féministes :  
agentes de changement !**

**Nous sommes sur le Web !**

Rendez-vous à l'adresse :  
[www.femmesenestrie.qc.ca](http://www.femmesenestrie.qc.ca)

facebook



Rejoignez-nous aussi  
sur Facebook !

Name:  
Marche Mondiale  
des Femmes 2010  
en Estrie

*Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin. De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol. Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer.<sup>1</sup>*

*... nous continuons à défendre nos revendications sans relâche. Nous proposons des alternatives pour construire un autre monde. Nous sommes actives au sein des mouvements sociaux du monde et de nos sociétés. Nous approfondissons la réflexion sur la place qu'occupent et que doivent occuper les femmes dans le monde.<sup>2</sup>*

*... par les actions à venir, nous réaffirmons qu'un autre monde est possible, un monde rempli d'espoir, de vie, où il fait bon vivre et nous déclarons notre amour à ce monde, à sa diversité et à sa beauté.<sup>3</sup>*

**Voilà pourquoi nous marcherons encore, à la grandeur du Québec, en 2010!**



<sup>1</sup> Charte mondiale des femmes pour l'humanité, préambule, Marche mondiale des femmes, adoptée le 10 décembre 2004, Kigali, Rwanda

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*